



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-56-22, DM-57-22 et DM-58-22.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **17 octobre 2022 à 19 h**, à la salle du Pavillon de l'île, située au 480, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM-56-22

Emplacement

Adresse : 110, rue Bienville
Demandeur : Rumduol Chhon
Lot : 6 108 043

Nature de la demande

- Permettre un total des marges latérales minimales de 2,32 mètres, alors que le règlement de zonage exige 3,23 mètres pour un bâtiment de la classe d'usage « Habitation unifamiliale » de structure isolée (article 5.3.28.1 b) i) ;

PUBLIC NOTICE

REQUESTS FOR MINOR EXEMPTION DM-56-22, DM-57-22 and DM-58-22.

PUBLIC NOTICE is given, that at a regular sitting to be held on **October 17 2022, at 7 p.m.**, at the salle du Pavillon de l'île, located at 480 Boulevard D'Youville, Châteauguay, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for a minor exemption mentioned below.

During this sitting, any interested person may be heard by the municipal council in regard to these requests.

1. DM-56-22

Location

Address : 110, rue Bienville
Enquirer : Rumduol Chhon
Lot : 6 108 043

Nature of the request

- Allow a minimum total of side setbacks of 2.32 metres, whereas the zoning by-law allows 3.23 metres for a building of the detached "Single-family dwelling" use category (article 5.3.28.1 b) i);

2. DM-57-22

Emplacement

Adresse : 200, boulevard D'Anjou
Demandeur : Isabelle Masse
Lot : 3 825 367

Nature de la demande

- Permettre trois 3 enseignes détachées à occupation multiple dont les enseignes individuelles ne sont pas en reliefs 3 dimensions apposées sur un fond non-translucide, dont le fond de couleur n'est pas identique et qui n'a pas seulement le lettrage en relief 3 dimensions qui peut être éclairées (art. 12.2.2.5 g) et h)).

3. DM-58-22

Emplacement

Adresse : 396, rue Woodbine
Demandeur : Marie-Claude Lebel
Lot : 4 277 541

Nature de la demande

- Permettre une marge minimale de 5,35 mètres, alors que le règlement de zonage exige 6,1 mètres pour un bâtiment de la classe d'usage « Habitation unifamiliale » de structure jumelée ;
- Permettre une marge latérale totale de 2,78 mètres, alors que le règlement de zonage exige 3 mètres pour un bâtiment de la classe d'usage « Habitation unifamiliale » de structure jumelée ;

Donné à Châteauguay,
ce 30 septembre 2022.

Le greffier,



George Dolhan, notaire

2. DM-57-22

Location

Address : 200, boulevard D'Anjou
Enquirer : Isabelle Masse
Lot : 3 825 367

Nature of the request

- Allow 3 multiple occupancy free-standing signs where the individual signs are not 3-dimensional nor affixed to a non-translucent background, where the background colour is not the same and where only the 3-dimensional lettering may be illuminated (art. 12.2.2.5 g) and h)).

3. DM-58-22

Emplacement

Adresse : 396, rue Woodbine
Demandeur : Marie-Claude Lebel
Lot : 4 277 541

Nature of the request

- Allow a minimum setback of 5.35 metres, whereas the zoning by-law allows 6.1 metres for a building of the semi-detached "Single-family dwelling" structure use category;
- Allow a minimum setback of 2.78 metres, whereas the zoning by-law allows 3 metres for a building of the semi-detached "Single-family dwelling" structure use category;

The present text is not official; thus, the French version prevails.



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 30 septembre 2022, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-56-22, DM-57-22 et DM-58-22, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 30 septembre 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 30 septembre 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire